



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 janvier 2024

### ANBL publie ses résultats du troisième trimestre 2023-2024

**Fredericton (Nouveau-Brunswick)** – ANBL a publié ses résultats non vérifiés pour le troisième trimestre clos le 31 décembre 2023. Le total des ventes de produits pour le trimestre (13 semaines) s’est élevé à 141,5 millions de dollars, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à la même période de l’exercice précédent (13 semaines). Le bénéfice net pour le trimestre était de 55,3 millions de dollars, soit 2,4 % de plus que le bénéfice net de 54,0 millions de dollars du troisième trimestre de l’exercice précédent.

Les principales tendances en ce qui concerne les ventes de produits pour le troisième trimestre (du 2 octobre 2023 au 31 décembre 2023) par rapport au troisième trimestre de l’exercice précédent (3 octobre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023) sont les suivantes :

- Les ventes de vin ont augmenté de 1,4 %, soit une hausse de 0,5 million de dollars
- Les ventes de spiritueux ont augmenté de 1,9 %, soit une hausse de 0,7 million de dollars
- Les ventes de bière ont augmenté de 1,8 %, soit une hausse de 1,0 million de dollars
- Les ventes de panachés et de cidres ont augmenté de 12,5 %, soit une hausse de 1,7 million de dollars

Les panachés et les cidres continuent de démontrer un rendement solide grâce à l’identification de nouvelles occasions et le lancement d’innovations visant à réduire les impacts antérieurs de la saisonnalité sur le portefeuille. Ce même rendement de la catégorie se manifeste dans le canal des producteurs locaux. La fréquentation des magasins continue d’être inférieure à l’année précédente.

Veuillez cliquer [ici](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats du trimestre.

### Au cas où vous l’auriez manqué

**MADD Canada et ANBL se joignent pour partager un message de conduite sobre aux étudiants du N.-B.**

Le programme scolaire de MADD Canada est de retour au Nouveau-Brunswick pour livrer auprès des étudiants son message sur la conduite sobre pour sauver des vies, et ce avec l’appui d’Alcool NB Liquor (ANBL). Le programme scolaire de MADD Canada s’adresse aux étudiants de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Le programme est présenté sous forme de vidéos éducatives, qui visent à susciter une conversation réaliste auprès des jeunes sur les risques réels de la conduite avec capacités affaiblies, et à leur inculquer les

connaissances et la motivation nécessaires pour ne jamais conduire avec des capacités affaiblies ni ne jamais se laisser reconduire par une personne dont les capacités sont affaiblies. Pour en apprendre davantage, cliquez [ici](#).

### **Sécurité alimentaire et responsabilité sociale d'entreprise**

Dans le domaine du soutien à la communauté, les membres de l'équipe d'ANBL ont donné plus de 45 000 \$ en dons d'aliments et d'argent ce trimestre, ce qui porte la valeur totale de tous les dons contribués aux banques alimentaires à travers la province à 237 499 \$.

### **À propos d'ANBL**

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle dessert le public et les titulaires de permis grâce à un réseau de 40 magasins de société, 90 magasins de franchise privés, 96 magasins de franchise de producteurs locaux et 68 épiceries qui vendent du vin, du cidre et de la bière depuis le 3 avril 2023. Son portefeuille comprend plus de 2 300 produits, dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, comme des panachés et du cidre, ainsi que des boissons alcoolisées produites localement.

Au cours des 48 dernières années, ANBL a constitué un réseau de magasins dans plus de 29 collectivités de la province et emploie actuellement environ 480 personnes. En vertu d'une convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines. L'exercice financier de la société se termine le dernier dimanche le plus proche du 31 mars. En général, l'inclusion d'une semaine supplémentaire a lieu tous les cinq ou six exercices en raison de la date de fin d'exercice flottante de la société. L'exercice 2023-2024 est un exercice de 52 semaines.

### **Personne-ressource pour les médias :**

Emilie Dow  
Spécialiste des communications  
[media.relations@anbl.com](mailto:media.relations@anbl.com)